

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

La taxe sur les logements vacants passe de 14,18 à 35,28 %

C'est la rentrée pour les conseillers, ils se sont réunis le 10 septembre et ont traité plusieurs sujets, notamment celui de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Taxe d'habitation. À Saint-Pardoux, le taux des logements vacants représente 2,5 %, soit 21 logements vacants sur 800. En dessous de 7 % on considère que c'est dans la norme. Cependant d'après le code général des impôts le conseil municipal peut fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. « On avait voté en 2021 un taux de 14,18 % qui correspondait à la taxe d'habitation du moment » confirme le maire. Après quelques débats, le conseil décide de mettre cette taxe au même niveau que la taxe foncière soit 35,28 %.

Lotissement Les Frênes. « Le chantier du lotissement Les Frênes a commencé à la fin de la première semaine de septembre, annonce Jean-Luc Guinard, premier adjoint. Tout se passe bien on est dans la phase du terrassement. » Une entrée qui donne sur la rue de l'Aumônerie a été réalisée, elle servira aussi pour relier l'évacuation des eaux usées du lotissement au réseau. Les travaux de viabilisation devraient être en partie terminés début novembre. Ces dix parcelles à bâtir créées ont une superficie variant de 593 à 1 015 m².

Le prix de vente des terrains a été fixé à 45 € le m² TTC.

Travaux le Poiriers. « Les travaux continuent suivant le planning, la pose du béton désactivé va être une étape contraignante pour certains habitants du quartier, on prévoit trois semaines de pose et trois semaines de séchage, précise Jean-Luc Guinard. Les habitants devront s'organiser, il n'y a pas d'autres solutions »

Sécheresse. Les différentes plantations de la commune ont souffert de la chaleur. Certaines sont à remplacer, notamment dans le verger, il y a eu aussi des pertes sur la haie pour délimiter le terrain de la halle de sport, plantée il y a quelques années. « Les agents de la commune ont géré l'arrosage des diverses plantations, mais les réserves en eau dont ils disposent sont limitées à environ 4 m³, ils peuvent aussi compter sur la réserve de la mare des Touches de la commune », précise Pascal Poubiane, 4^e adjoint.

Restauration scolaire. Afin de favoriser le bien-être des 105 enfants de l'école du Lavoir et d'améliorer l'organisation du service de restauration, les horaires de la pause méridienne pour cette rentrée ont été modifiés. Pour les maternelles, la pause commence à 11 h 45, reprise des cours à 13 h 15. Pour l'élémentaire, elle commence à 12 h 15 et se termine à 13 h 45.



Le chantier du lotissement Les Frênes a commencé début septembre.

PHOTO : CO